



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 19 février 2026
Procès-verbal n°328

Présent-e-s :	Mme Corinne Maison (présidente) Mme Deborah Brindley (vice-présidente) Mme Laure Amberg (secrétaire) M. Pascal Dethiollaz Mme Nina Frossard M. Sylvain Fuser M. Bruno Lopes Mme Auriane Marques Coelho M. Stéphane Matteuzzi M. Olivier Matthey-Jonais Mme Ana Ménétrety M. Robin Schnell M. Pierre Sutter
Exécutif :	M. Vincent Mottet, conseiller administratif M. Cyril Baudin, conseiller administratif M. Frédéric Bieri, conseiller administratif
Excusés :	M. Stefano Giacometti M. Kevin Solioz
Verbaliste :	Mme Arlette Blattner

Ordre du jour

1. Assermentation en tant que conseillère municipale de Madame Auriane Marques Coelho
2. Approbation du PV n° 327 de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2025
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Réorganisation des commissions
6. Questions orales / écrites
7. Divers

Questions du public

La présidente ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue à chacun.

1. **Assermentation en tant que conseillère municipale de Mme Auriane Marques Coelho**

La Présidente indique que, suite à la démission du Conseil municipal de Mme Eva Keifflin, **Mme Auriane Marques Coelho** a accepté d'occuper la fonction de conseillère municipale. En tant que présidente de cette assemblée, il lui incombe de procéder à l'assermentation de **Mme Marques Coelho**. Elle invite l'ensemble des élus à se lever et prononce le texte d'assermentation :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et au Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Mme Marques Coelho le promet.

Au nom du Conseil municipal, la Présidente souhaite la bienvenue à **Mme Marques Coelho** au sein du Conseil municipal. Cette dernière reçoit les applaudissements de l'assemblée.

2. **Approbation du PV n° 327 de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2025**

Point 8, *Rapport de la commission des finances* : «**M. Matthey-Jonais** indique avoir précisé que le fait de recevoir le projet de budget plus tôt permettra aux membres *du conseil municipal* -et non pas seulement à ceux de la commission des finances comme mentionné dans le PV -. Assorti de cette modification, le procès-verbal n° 327 de la séance du Conseil municipal du 3 novembre 2025 est approuvé par 11 « oui » et 1 abstention.

3. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

La Présidente annonce que le Bureau du Conseil municipal a reçu de la commune de Plan-les-Ouates une invitation à une séance d'information concernant le futur centre sportif et culturel des Cherpines. La séance aura lieu le lundi 23 mars 2026, à 19h, à l'espace Vélodrome.

4. **Communications du Conseil administratif**

M. Mottet indique :

- qu'en réponse à un point soulevé lors de la dernière séance du Conseil municipal, le prochain projet de budget sera transmis plus tôt que les années précédentes, soit au moment de l'envoi de la convocation pour la séance de présentation du budget à la commission des finances.
- que, suite à l'interrogation appropriée d'un conseiller municipal et à la demande de la commune, un panneau de signalisation « stop » a été créé au chemin du Bois-de-Banc au droit de la route d'Avully, à l'entrée du village, côté Eaumorte. De plus, un « Cédez le passage » a été créé à la sortie ouest de la station-service d'Eaumorte pour les véhicules sortant de ce côté. Bien que cette mise en place se situe sur une voie cantonale, l'exécutif avait appuyé cette demande.
- que le CAD Avully rencontre des difficultés sur le plan commercial, aucune lettre d'intention n'ayant été signée par les propriétaires qui avaient marqué pourtant leur intérêt. La commune et son partenaire ED Energie Durable ont sollicité une séance avec la direction de l'OCEN, laquelle a eu lieu cette semaine. Suite à cette séance, une nouvelle réunion aura lieu avec le partenaire de la commune en mars. Le Conseil administratif propose une séance en commission plénière le 23 mars, à 18h30 pour faire un point sur le sujet.

M. Baudin annonce :

- que, dans le cadre de l'acquisition des espaces dévolus aux futures cuisines scolaires, ainsi qu'au congélateur communal, une coordination efficace entre le technicien communal, le responsable des cuisines et les entreprises, architectes et promoteurs a permis d'affiner les besoins communaux. Les conseillers municipaux seront prochainement sollicités pour permettre à la commune d'acquérir les locaux pour les cuisines scolaires et le nouveau congélateur communal, dont les montants incluront tous les besoins structurels. Une présentation du projet sera effectuée par les promoteurs dans le cadre d'une commission plénière, agendée au 16 mars 2026, à 18h30.

- que le projet de rénovation énergétique des immeubles des 42-48 Moulin-Roget et 1-27 route d'Epeisses avance bien. Les premières contraintes constatées complexifient cependant la problématique initiale. Des options sont sur le point d'être prises, notamment en termes de méthode de travail et de communication avec les locataires, puisque l'un des enjeux, à part les questions techniques, est de concilier ces travaux avec la présence de locataires. Le Conseil municipal sera prochainement informé de manière plus précise sur l'avancée du projet, et sera par ailleurs saisi pour délivrer les montants nécessaires aux travaux.
- que, suite aux tragiques événements de Crans-Montana, l'exécutif a commandé un audit de sécurité sur les locaux que la commune met à disposition du public. Cette étude est en cours. La commune prendra les dispositions nécessaires en cas de mesures supplémentaires identifiées.

M. Bieri fait savoir :

- qu'en réponse à un point soulevé lors du dernier Conseil municipal, le Conseil administratif n'est pas favorable à éclairer le chemin des Bachères, particulièrement le long du cordon boisé dans la descente qui mène à l'arrêt de bus des Bachères. Les raisons sont les suivantes :
 - Une telle mesure irait à l'encontre des décisions unanimes prises par ce même Conseil municipal visant à réduire, voire supprimer les éclairages publics à la fois pour protéger la biodiversité que pour des raisons d'économie d'énergie.
 - Le Conseil administratif ne souhaite pas commencer à éclairer des chemins vicinaux. D'ailleurs, il n'y a pas d'éclairage à cet endroit et la solution d'éclairages solaires le long d'un cordon boisé serait forcément inefficace.
 - Enfin, le CA estime que la plupart des usagers des bus qui empruntent ce chemin proviennent de la route d'Epeisses ou des environs. Ils ont donc la possibilité de traverser Gennecy pour utiliser l'arrêt Avully-Gennecy, s'ils craignent la pénombre. Le trajet est à peine plus long.
- qu'au sujet de la fontaine d'Epeisses, dont il a été relevé que de l'eau s'écoule et stagne aux abords, le Conseil administratif en a analysé la raison. Cette eau provient de la giclure engendrée par l'écoulement dans le bassin et certainement aussi de l'utilisation des bassins par une multitude de personnes, à commencer par celles qui lavent leur chien dans le bassin. Ce n'est pas un problème d'écoulement, mais de sol et le Conseil administratif n'a pas de solution à proposer, si ce n'est en s'attaquant à la dalle, ce qui paraît démesuré et ne réglerait pas le problème des giclures. Resterait une alternative : ne plus alimenter cette fontaine, ce que le Conseil administratif ne souhaite pas et certainement la population non plus.
- qu'un vaste chantier sous l'égide du Canton et des SIG impactera la commune d'avril à août. Il s'agit de changer le revêtement bitumineux de la route du Moulin-Roget depuis les Bachères jusqu'à une partie de la route d'Avully, direction la Plaine. Cela implique une modification des regards du réseau communal, qui devront être réhaussés en conséquence. Les SIG en profiteront pour changer et renforcer le réseau électrique depuis Gennecy jusqu'à la route d'Avully. Il s'agit donc d'une intervention d'envergure, qui implique une coordination très importante, qui doit tenir compte d'utilisateurs divers (élèves, riverains, pendulaires) et de contraintes de temps (hors temps scolaire pour les fermetures des routes). Il est notamment prévu de restreindre, et même de supprimer, durant un temps, la circulation sur la route du Moulin-Roget, dans la portion du village, ce qui engendra de fortes perturbations et l'interruption des lignes 40 et 78 sur la route du Moulin-Roget. La commune met toute la pression possible sur le Canton, les SIG et les TPG afin de minimiser au mieux les impacts liés à la fermeture de certains tronçons, laquelle sera en vigueur principalement durant les vacances scolaires estivales. Le Conseil administratif a obtenu que des agents soient placés à l'entrée et à la sortie du hameau de Passeiry pour dissuader les pendulaires de le traverser et d'éviter les réactions très virulentes d'il y a quelques années lors de la dernière fermeture de la route du Moulin-Roget dans le village. Ce chantier, qui ne dépend pas du tout de la commune, a fait l'objet d'intenses discussions, négociations et pressions de la part du Conseil administratif pour en réduire au maximum les nuisances et la durée. Les services communaux et des SIG ont rencontré des difficultés à se coordonner de manière efficace. **M. Fuser** aimerait remercier le Conseil administratif d'avoir pris l'initiative de demander aux TPG d'assurer une desserte pour les habitants de Gennecy. Il espère que les SIG auront l'intelligence de faire leurs travaux sur l'électricité avant le changement du revêtement bitumineux. **M. Schnell** demande si, dans le cadre des travaux des SIG, un réaménagement est prévu pour faire traverser les enfants devant l'école. **M. Baudin** précise que le tronçon devant l'école n'est pas concerné

par les travaux, mais que, dans le cadre des travaux pour les nouvelles cuisines scolaires, un réaménagement est prévu pour les écoliers. **M. Schnell** s'interrogeant sur le trajet de la navette, **M. Bieri** fait savoir que, dès le moment où la route du Moulin-Roget sera fermée, la navette ira de Gennecy en direction de Chancy. Un accès à Gennecy restera toujours possible, à cause des services d'incendie et de secours.

- que le Conseil administratif fera un compte-rendu sur la question de la surcharge ponctuelle des conteneurs à papier-carton lors de la commission concernant le CAD-Avully du 23 mars. Ce sujet avait été soulevé par un conseiller municipal lors d'une séance du Conseil municipal. **M. Matthey-Jonais** souhaite obtenir un chiffrage des études déjà réalisées pour le CAD-Avully. **M. Bieri** prend note de cette demande.
- qu'une autre commission plénière sera convoquée, le 26 mai, à 18h30, pour une présentation par le Groupement SIS de ses activités. Le Conseil administratif a, par ailleurs, fait savoir au Groupement SIS qu'il n'était pas envisagé que la compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully entre dans le Groupement d'ici 2028.

5. Réorganisation des commissions

Suite à la démission de **Mme Eva Keiflin** du Conseil municipal, la nouvelle conseillère municipale, **Mme Auriane Marques Coelho**, la remplacera dans toutes les commissions dont **Mme Keiflin** était membre, soit : commission des bâtiments, commission des espaces publics, mobilité et service du feu et commission sécurité publique.

6. Questions orales / écrites

Aucune question écrite n'a été reçue.

Copropriété des 3 Noyers

Mme Frossard demande si une patrouilleuse scolaire peut être engagée pour faire traverser les enfants au niveau du passage-piétons de la copropriété des 3 Noyers. **M. Bieri** relève qu'une telle mesure est prévue, lorsque les nouveaux immeubles (Vieux-Cèdre) auront été construits.

9. Divers

Séance de la commission de la cohésion sociale, scolaire et jeunesse

Mme Amberg, présidente de la commission de la cohésion sociale, scolaire et jeunesse, souhaite réunir la commission afin de discuter des événements qui pourraient être planifiés et organisés à la fin de l'année 2026. **M. Baudin** prend note de cette demande tout en précisant que ce sujet devrait plutôt, selon lui, être traité par la commission culture, sports et loisirs. **M. Fuser** aimerait commencer par remercier ceux qui se sont impliqués dans l'organisation des événements en 2025. Il se souvient qu'il avait déjà été discuté d'organiser plusieurs événements en 2026. Il a, pour sa part, constaté que lors des événements qui ont déjà eu lieu, seuls 25 à 40 habitants d'Avully y ont pris part, soit un pourcentage relativement faible. Il est heureux que ces habitants se soient déplacés pour les événements organisés, mais il s'interroge sur la pertinence de multiplier ce genre d'événements. Pourquoi ne pas créer une manifestation plus attrayante, sous une forme à imaginer ? Organiser plus d'événements mobilise l'énergie et le temps de chacun. **M. Matthey-Jonais** comprend la remarque de **M. Fuser**, mais pense que 40 personnes qui se déplacent en hiver pour assister à un événement organisé par la commune, ce n'est déjà pas si mal. Il serait peut-être préférable d'attendre l'été pour effectuer un bilan plus précis. Bien qu'étant persuadé que les quelques personnes qui ont participé à ces moments -en tant qu'organisatrices comme en tant que simples participantes - ont pris du plaisir, **M. Fuser** rappelle que l'organisation de ces événements a demandé beaucoup d'engagement de la part des conseillers municipaux et se pose juste la question du résultat en regard de l'investissement consenti. **M. Matteuzzi** estime quant à lui qu'il est important d'organiser des événements de temps en temps, car les habitants qui n'y ont pas pris part peuvent entendre par le bouche-à-oreille la satisfaction de ceux qui y ont participé. Il a particulièrement apprécié le concours des maisons en pain d'épices et suggère que cet événement soit élargi en organisant un marché de Noël, par exemple.

Initiative SSR « 200 francs, ça suffit ! »

C'est à la fois en tant que conseiller municipal et d'ancien collaborateur de la RTS que **M. Matteuzzi** tient à faire part de son inquiétude quant à la perspective que l'initiative sur la SSR (« 200 Francs, ça suffit ! ») soit acceptée lors de la votation du 8 mars. Selon lui, cela remettrait en question la régionalité de la RTS avec le risque que tout soit centralisé à Zurich. C'est, toujours selon lui, aussi une question de sauvegarde du service public dont il est question à travers cette initiative.

La Présidente passe la présidence à **Mme Brindley**.

Commission sécurité publique

Mme Maison, présidente de la commission sécurité publique, propose que la commission soit convoquée, pour discuter de la possibilité d'organiser une formation concernant l'utilisation des défibrillateurs installés dans toute la commune. En effet, même si, au moment de l'ouverture du boîtier, une voix donne les instructions nécessaires, il peut être difficile de les suivre correctement dans la panique. **Mme Frossard** estime quant à elle que ce type d'appareil se manie aisément sans que cela nécessite de formation.

La présidente lève la séance à 20h.

La Présidente

La Secrétaire